

Protecting French: The View from France

Claudine Moïse

Université d'Avignon

La position idéologique française est claire, affirmée depuis le siècle des Lumières et fortement portée par la Révolution de 1789. La *nation*, dans la perspective d'un contrat social, repose sur la volonté politique des individus de vivre en société d'où découle une vision culturelle commune. La Révolution de 1789 impose une citoyenneté unique, indifférente aux particularismes et donc aux groupes minoritaires. La lutte pour la langue française et les valeurs culturelles françaises permet alors la reproduction de l'idéologie dominante et affirme la légitimité de la République comme Etat-nation. Or, aujourd'hui, les deux articles si souvent brandis de la constitution, l'article 1, *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale*, et l'article 2, *La langue de la République est le français*, sont largement mis à mal par des valeurs considérées comme menaçantes, le multiculturalisme et le plurilinguisme.

Nous verrons dans ce chapitre comment le français se vit comme une langue en danger. La langue française s'est construite au cours des siècles autour de l'unification de l'Etat et du territoire. Le discours sur la langue a participé à la construction de l'Etat-nation et les instances politiques ont toujours tenté de maintenir, et ce jusque dans les années 1990, les valeurs attribuées au français, dans une perspective de cohésion nationale et de rayonnement universel international. Les peurs de voir la langue se fragiliser et se corrompre ne sont pas nouvelles. Il s'agit de lutter contre les forces hétérogènes perçues comme menaçantes pour l'espace public et pour la construction de l'ordre national, forces qui pourraient aller à l'encontre du pouvoir et de la reproduction de l'élite dominante. Or, aujourd'hui les stratégies de protection à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, utilisées jusqu'alors, s'épuisent et de nombreuses crises politiques et tensions idéologiques actuelles (de la loi sur le voile islamique à la suppression de l'arabe dialectal au baccalauréat), significatives

des changements sociaux, engendrés en partie par la mondialisation, semblent se déplacer, en tout cas en apparence, du champ de la langue à celui de l'identité culturelle.

1. La langue française, fondement de la République

Constitution historique d'un corps social

Le lien qui s'est tissé entre langue et pouvoir, depuis les Carolingiens et le partage de l'empire de Charlemagne entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, entre une partie francophone et une autre germanophone, est particulièrement ancien. Le français a très tôt servi la centralisation et l'étatisation du territoire. Quand vint alors le siècle de Louis XIV puis celui des Lumières, de la raison et de l'universalisme, la langue française - tout comme les arts ou la danse d'ailleurs dans un autre domaine - va servir, de façon entendue et attendue, le politique. Les mots et le corps imposent le contrôle social et l'ordre public. La codification de la langue (ce qui est correct et ce qui ne l'est pas) amorcée dès le XVI^e siècle s'intensifia tout au long du XVII^e siècle. Signe distinctif d'appartenance sociale, elle impose des frontières marquées par un bien parler, loin des dialectes ou de la variation sociale. La langue normée définit encore le juste comportement dans une reconnaissance de groupes et plus précisément celui de l'élite, de la cour du roi, qui s'expose à la sphère publique. S'il est, de 1500 à 1660, la langue parlée par les gens du « meilleur monde », (Lodge, A., 1997), et fait la chasse aux traits dialectaux sous prétexte de précision et de rigueur, reflets des goûts esthétiques de l'honnête homme, le français devient, au temps des Lumières, de Louis XIV à la Révolution, la langue de la clarté et de la raison, idéologie instituée en dogme indéfectible, parler légitimé par les classes dominantes pour les classes dominantes. La raison linguistique se retrouve aussi dans la défense de l'ordre naturel des mots tandis que l'inversion du sujet est brandie comme domaine des passions et désordre des émotions, vieille querelle des Anciens et des Modernes, de Descartes à Condillac. Ainsi, dès cette époque, le primat de la raison sur le sensuel a imprégné les esprits et, du maintien du corps à la retenue de la parole, le modèle de bienséance et d'excellence passe par l'esprit contenu. La civilité, telle qu'elle était prônée au XVII^e

siècle, a permis sans doute de sortir des guerres civiles de religion et a aidé à reconstituer le corps social (Merlin-Kajman, H., 2003) ; mais elle était aussi forme de domination sociopolitique par le corps politique et a défini l'espace public dans ses contours policés, hors de toutes variations ou langues autres.

On sait par la suite comment la Révolution française et la troisième République ont usé de la langue française pour construire le citoyen, comment s'est défini un espace public égalitaire, unificateur et homogène, comment la langue, à travers l'école reproductrice des valeurs républicaines a épousé les vertus laïques. La langue-nation devient sacrée et son autorité reposerait sur « le génie français », digne d'une puissance divine (Balibar, R., 1995 : 288). La laïcité fait figure de religion et se voit relayée par le livre sacré, le dictionnaire en langue française. *Ainsi, le monolinguisme institutionnel semble bien avoir pris rang et fonction de religion d'Etat, par déplacement du sacré, dans le temps que l'Etat se laïcisait. Religion monothéiste, qui reconnaît un seul dieu : la langue française ; religion du Livre (LE dictionnaire, tenu, contre toute évidence, pour infaillible et immuable) ; religion prosélyte, comme toutes les religions du Livre : on sait l'ambition internationale du français, le messianisme quasi constitutif de cette langue et l'ardeur diplomatique en la matière.* (Cerquiglini, B., 2003).

Aux vertus laïques, s'ajoutent les valeurs morales et civiques attribuées à la langue française (Gadet, F., 2003) : l'espace public se construira en français, dans l'apprentissage de la difficulté linguistique où « ne pas faire de fautes » devient signe distinctif et force émancipatrice. L'accès alors au « bon français », à travers l'idée de démocratie, via l'égalité et la méritocratie, sert la reproduction de l'élite.

L'invention de l'universalisme

L'homogénéité nationale – au-delà du contrat social et politique du citoyen – se manifeste par l'idéologie universaliste, telle prônée par le discours de Rivarol dans son *discours sur l'universalité de la langue française* qui gagna en 1783 le prix de l'Académie des sciences et lettres de Berlin, et

traversée par une langue digne de pensée et de raison, langue pure, structurée et civilisatrice. À l'occasion du transfert des cendres d'Alexandre Dumas au Panthéon, beaucoup de journaux ont consacré des articles à cet écrivain national. Un article de *Paris Match*, du 25 juillet 2002, titrait, au-dessus des commentaires de Jean Dutourd, de l'Académie française, et de Denise Bombardier, chantre de la défense du beau français, *Dumas est la preuve que l'on peut être d'origine africaine, devenir français, et maîtriser mieux que personne notre langue*. Comme si l'on devait être français pour maîtriser la langue française, comme si la langue française ne pouvait être le bien des Africains. Bref, comme si le français était possession de la France, pouvant faire œuvre civilisatrice¹, vieille antienne de l'empire colonial réactivée de temps à autre à travers quelque discours médiatique. Le français et les valeurs qu'il détient sont possession de la France et enjeu de civilisation, renvoyant dos à dos encore ces dernières années, comme nous allons le voir, les variétés régionales de l'hexagone, celles de la francophonie après celles des pays colonisés et les langues de l'immigration. Au fond, cette pureté recherchée fait écho à la peur du multiple et à celle de la complexité chère à Edgar Morin, crainte liée à l'étrangéité, dans une nécessité de reproduire un corps social homogène, favorable à l'élite nationale forte de son auto-légitimité. Si démocratie il y a en langue française, dans et hors des frontières nationales, il y a toujours des citoyens plus égaux que d'autres. Au sein de l'empire colonial, où devaient se répandre les idées universalistes et civilisatrices via la langue française, les langues des pays concernés étaient langues étrangères, le code de l'indigénat, institué en Algérie dès les années 1830 et aboli seulement en 1945, instaurait un système juridique spécifique pour les autochtones. Des délits particuliers et infractions spéciales pouvaient toucher les domaines de la vie quotidienne, comme des règles vestimentaires ou l'interdiction des fêtes traditionnelles.

¹ Et dans le même sens, l'assemblée nationale a rejeté en décembre 2005 un texte socialiste qui visait à abroger dans la loi du 23 février 2005 la mention dans les livres scolaires d'histoire, du « rôle positif de la présence française », pendant la colonisation, notamment « en Afrique du nord ». Suite à la polémique, le Président de la République, Jacques Chirac a supprimé par décret cet article.

2. Sentiments de menace et résistances politiques

Même si la réalité des langues est dans le multiple, la construction centralisatrice de l'ordre national a traversé les siècles contre vents et marées des forces hétérogènes, réaffirmant sans cesse sa force républicaine unificatrice en langue française.

Le thème de la menace

Les métaphores de la menace se perpétuent de siècle en siècle depuis les récriminations contre les emprunts à l'italien au XVI^e siècle et sont encore légion aujourd'hui dans les livres de bon usage ou dans les chroniques des lecteurs. L'image de la pureté d'une langue homogène qui se perdrait est une peur ancienne ; cette crainte vise l'intégrité de la langue, son système même et engendre souvent des décisions politiques au niveau du corpus et du statut², pour tenter d'en revenir toujours à l'affirmation d'un corps social identifié, identifiable et unifié. Le XVII^e siècle est celui de la recherche d'une langue commune, langue classique, celle des dictionnaires et de l'Académie, dans la chasse des provincialismes et des emprunts (Wionet, C., 2005) ; la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle avec l'avènement de l'école obligatoire, gratuite et laïque, ont vu la mise à l'index des revendications régionales et des mouvements d'émancipation, tel celui du Félibrige en Provence³. Ces forces d'opposition se sont actualisées par la suite dans les mouvements minoritaires régionaux des années 1970.

Venons-en aux mesures récentes et aux réactions protectrices qu'ont connues les années 1990 à l'égard de la langue. Il y eut en 1989, une tentative de réforme de l'orthographe. Si les propositions de modifications étaient très limitées, les réactions, en revanche, furent nombreuses, virulentes et passionnées. Elles portaient peu sur le fonctionnement linguistique lui-même mais davantage sur les grands thèmes de protection nationale, *de défense de la patrie ou de l'âme du peuple* (Eloy, J.-M., 2000 : 101). Il y eut la loi Toubon en 1994, qui visait « l'emploi de la langue française », dans les

² On oppose en aménagement linguistique depuis Kloss (1969), *Research possibilities on group bilingualism : a report*, Québec : centre international de recherche sur le bilinguisme, l'intervention sur le corpus de la langue, c'est-à-dire le système, et sur le statut de la langue, c'est-à-dire sa reconnaissance et son prestige.

affiches publicitaires, les contrats de travail et les modes d'emploi notamment, et s'inscrivait de fait contre les anglicismes, symboles d'impureté en langue. Si le projet de loi a été censuré par le conseil constitutionnel au nom de la liberté d'expression, il était hautement symbolique de l'affirmation par l'Etat, à l'heure de l'Europe et de la mondialisation, d'une défense du fait français et de l'unité nationale. Il y eut une certaine médiatisation des décisions prises par les commissions de terminologie, en place auprès des ministères depuis les années 70, et qui réaffirmaient l'utilisation des néologismes français et non empruntés, façon de légitimer encore les mérites et les valeurs de la langue française.

C'est autour de l'école, reproductrice de l'idéologie nationale, que se focalisent les peurs de la perte et la fragilisation de la langue. Le thème de la crise du français à l'école est apparu dans l'univers scolaire à l'orée du 20^{ème} siècle et perdure. On entend encore et toujours le discours sur le manque de qualité du français et sur son appauvrissement, marqués par l'insuffisance du vocabulaire des jeunes et par la méconnaissance de l'orthographe. Le ministère de l'éducation, après avoir supprimé en 2003 les budgets pour les interventions artistiques, a renforcé en primaire l'enseignement de la grammaire. En octobre 2004, suite à un grand débat national sur l'avenir de l'école, la commission présidée par Claude Thélot rendait son rapport. Elle mettait en avant la nécessité d'un « socle commun ». *Pour éclairer des orientations possibles, le socle commun des indispensables pourrait comprendre les fonctions primordiales suivantes : lire, écrire, maîtriser la langue et les discours, compter, connaître les principales opérations mathématiques, s'exprimer (y compris en anglais de communication internationale), se servir de l'ordinateur, vivre ensemble dans notre République.* Se voit encore une fois réaffirmée la primauté de l'école comme détentrice de la maîtrise de la langue française et des valeurs de la République. En son temps, Nicole Gueunier (1985) avait cherché ce que recouvrait le terme de « crise » et avait mis en avant la tertiarisation des professions, l'insécurité linguistique des couches moyennes, l'explosion scolaire et la force des médias. Bref, le

³ Ecole littéraire fondée en Provence en 1854, avec comme figure de proue le prix Nobel Frédéric Mistral, qui n'eut de

français, plus visible et présent dans l'espace social, renvoyait à de plus grandes variations qui pouvaient provoquer des craintes de fragilisation de la langue de référence, celui représenté par une certaine norme idéalisée, portée par des élites à la légitimité menacée.

Une perte de repères et de pouvoir

Le discours sur la langue et sur les menaces qu'elle encourt, discours ancestral, est très fortement présent à des moments de crise et de transformation sociales. La crise de la langue *n'est qu'un aspect particulier d'un phénomène plus vaste : celui d'un effondrement des valeurs* (Klinkenberg, J.-M., 2001 : 110). Comme le signale F. Gadet (2003 : 21), le discours de protection de la langue s'est exacerbé en des moments politiques de débats de société : années 1900 (confrontation de deux modèles de société), années 30 (crise économique, menace de guerre), années 60 (persistance de l'échec scolaire, régression du statut international du français, perte de l'empire colonial). Je rajouterai années 90 (traité de Maastricht, mondialisation). Le modèle républicain est confronté à l'effondrement de la grandeur passée d'une nation conquérante et de son influence sur le monde; il se sent également menacé de l'intérieur par les groupes, notamment de l'immigration, qui remettent en question la stratification sociale instituée et leur propre invisibilité dans l'espace public. Il est alors une crise de *conscience* ou de *confiance* (Klinkenberg, J.-M., 2001 : 109) qui touche toutes les grandes langues majoritaires quand, de son côté, le français, force d'identification, tente de contrer le malaise, de se faire élément d'unification et de beauté face à un monde en perte de repères.

Il nous semble intéressant à ce stade de notre réflexion de regarder de plus près, parmi d'autres, une forme de stratégie de protection récente, une de celle qui a montré encore une fois, combien à travers fort débats et arguments de droit, l'Etat français a tenté de préserver la langue française contre les variétés même de son propre territoire.

Une stratégie de protection, l'exemple de la charte européenne des langues régionales et minoritaires

la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires tentait d'affirmer la reconnaissance, essentiellement comme bien patrimonial, des langues régionales au sein des Etats membres. Elle était signée par la France le 7 mai 1999 ; cette décision provoquait dans la foulée une levée de boucliers et exacerbait les passions dans un culte de la nation. Le ministre de l'intérieur, J-P Chevènement, parlait d'une balkanisation de la France. Le Conseil constitutionnel, saisi le 20 mai 1999 par le chef de l'Etat, jugeait et affirmait publiquement le 16 juin que les engagements souscrits par la France dans le cadre de ce texte étaient contraires à plusieurs principes fondamentaux dont l'indivisibilité de la République. Pour aller vers la ratification de la Charte, il fallait que les autorités françaises acceptent une révision constitutionnelle. Si les engagements concrets (les articles qui avaient été signés) ne méconnaissaient pas les normes constitutionnelles, en revanche, le préambule de la charte ainsi que son article 7, qui avait un caractère contraignant et général, étaient jugés contraires à la Constitution *en ce qu[ils confèrent] des droits spécifiques à des groupes de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées*. Ces dispositions sont contraires *aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français*. Ces trois principes, rappelait le Conseil, *s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance*. Qui aurait osé se lancer alors dans une discussion sur l'indivisibilité de la République ? Les dispositions de la Charte étaient aussi contraires à la règle posée par l'article 2 selon lequel *la langue de la République est le français*. Or, d'après les Sages, *la Charte tend à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la vie privée mais également dans la vie publique*. Les journalistes même ne s'y sont pas trompés eux qui ont suivi pendant un an les tribulations autour de la Charte. *Peine perdue : la timidité du texte volontairement consensuel, qui visait à donner*

satisfaction aux régionalistes tout en calmant les ardeurs jacobinistes, n'a pas convaincu les gardiens de la loi fondamentale. Lesquels se sont livrés à une gymnastique juridique pour le moins contestable : les arguments du Conseil pour censurer la ratification de la carte ressemblent plus à un manifeste idéologique qu'à un exercice de droit (Vallaëys, B., 1999:6). Le 23 juin 1999, le président de la république, Jacques Chirac, faisait part de son refus d'engager à ce propos un processus de révision de la Constitution. Ainsi au nom des grands principes, indivisibilité de la nation, séparation privé/public, non reconnaissance des groupes, la charte ne pouvait être ratifiée. Il faut signaler que les rédacteurs de la Charte avaient toujours pris soin de ne pas mettre à mal les Etats européens dans leurs prérogatives. Ainsi, malgré des formules à la portée idéologique pensées comme faibles, les oppositions manifestes ont montré combien la France pouvait manifester d'inquiétudes à l'égard de sa langue.

Heureusement, et malgré la menace perçue contre l'unilinguisme d'Etat, la Charte était signée par le Président de la République⁴ et 75 langues acceptées comme langues de France (métropole, départements et territoires d'outre-mer). On sait les pirouettes effectuées par Bernard Cerquiglini pour justifier la signature et pour élaborer cette liste. Outre les langues *sans territoires* qu'il préfère nommer *langues historiques*, Bernard Cerquiglini revoit la notion de langues *territoriales* - mais finalement d'un point de vue politique et non pas linguistique -. *Ce désir d'une assise géographique des langues régionales s'oppose, estime-t-il, aux principes républicains français, qui tiennent que la langue, élément culturel, appartient au patrimoine national ; le corse n'est pas la propriété de la région de Corse, mais de la nation[...]. Le vrai territoire d'une langue est le cerveau de ceux qui la parlent.* Même s'il fait le jeu d'un discours idéologique, même s'il a usé d'une argumentation plus politique que sociolinguistique (Moïse, C., 2000), on peut être reconnaissant à l'auteur d'avoir dressé un paysage sociolinguistique complet et précis des langues du territoire français⁵, et d'avoir

⁴ Pris dans une tension entre les oppositions qui s'étaient manifestées et l'image à donner à l'Europe des valeurs démocratiques de la France, le Président a signé la Charte sachant qu'elle ne serait pas ratifiée par le Parlement.

⁵ La loi Deixonne de 1951 sur l'enseignement ne concernait que le basque, l'occitan, le catalan et le breton...

fait admettre parmi les langues de France⁶ les langues « non-territorialisées » liées à l'histoire nationale française, qui ne sont pas langues officielles d'un autre pays, langues non de migrants mais de citoyens français, l'arabe maghrébin, l'arménien occidental, le berbère, le yiddish, le romani, le judéo-espagnol.

Ce long débat idéologique autour de la charte est particulièrement intéressant, parce qu'il rend compte de différentes menaces évoquées à l'encontre de l'unité nationale : l'effacement de la langue française face aux langues régionales, la perte de la pureté, l'éclatement de la cohésion républicaine, l'interpénétration des sphères publique et privée. Un des fondements du modèle français est la « *neutralisation* » de l'espace public (Semprini, A., 1997 : 109), neutralisation particulièrement mise à mal ces dernières années. Dans cette optique, les différences culturelles, religieuses et ethniques ne s'expriment que dans l'espace privé. L'espace public est l'expression de la citoyenneté, de celle d'un citoyen, détaché de ses particularismes, de son identité culturelle ; il est laïque, libre, fraternel, fort de ses engagements républicains. On considère alors l'espace public comme celui du politique, dévolu aux affaires communes et cette séparation garantit *le dépassement des intérêts individuels ou de groupes, elle est le lieu de débat démocratique, du déploiement de la raison, de la mise en forme et de l'application du droit* (Wieviorka, M., 1997 : 21). L'égalité est donc intrinsèque à ce modèle, conséquente et nécessaire ; elle prend forme et réalité grâce au contrat social du citoyen, acte symbolique, qui marque l'assentiment de chacun aux valeurs de la République. Rassemblement au-delà des différences. La loi, *expression de la volonté générale*, selon l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (26 août 1789), en est le portefaix et le garant, façon de maintenir dans la réalité publique l'ordre idéologique et social. Mais tout vacille quand l'égalité, décrétée par les détenteurs du pouvoir dominant, est questionnée par ceux qui s'en sentent lésés, quand l'accès à leur propre reconnaissance, à travers leur langue entre autres, est bafoué.

⁶ Ainsi la Délégation Générale à la Langue Française est devenue la DGLFLF, la Délégation Générale à la Langue

Si les forces contestatrices, notamment autour des langues régionales étaient bien présentes avant cet événement autour de la Charte européenne, notamment dans les années 70, toutes les certitudes dominantes vont vacillant à la fin des années 1990, et, il semble que les acquis du pouvoir national ne s'inscrivent plus dans la force de leur évidence. Les raisons de ces changements sont multiples et fortement liées au bouleversement idéologique porté par la mondialisation mais aussi par les rapports Nord-Sud.

3. Les années 2000 : cristallisation de la crise de la République française

Ainsi, la fin du siècle précédent, avec l'ouverture de l'Europe, la mondialisation et les nouvelles tensions avec le Sud, symbolisées par le 11 septembre, a vu les rapports de force se modifier et ont largement fragilisé la conception française de la nation. Ces changements mondiaux ont déplacé entre autres, en France, le débat ouvert sur la langue vers des questions plus culturelles. La langue française n'apparaît plus au premier plan, elle n'est plus au cœur des débats, même si elle n'est pas totalement absente et s'insère comme nous allons le voir dans des tensions culturelles. Les peurs ne sont plus axées sur le tout anglais, sur les langues régionales ou sur l'orthographe, bref sur le maintien d'une langue homogène, mais sur les liens culturels avec les pays de la méditerranée, bien souvent identifiés et stigmatisés à travers leur religion, voire l'arabe dialectal. Mais au fond, les débats sur la langue ou sur la culture, ou sur la culture à travers la langue, renvoient toujours à une remise en question de l'idéologie dominante et unificatrice.

La crise interne en France s'est cristallisée ces dernières années autour du passé colonial en lien avec les populations qui ont immigré sur le territoire depuis les années 1950. L'identité française et la langue française se trouvent alors remises en question et le « modèle républicain » ne semble plus construire une citoyenneté unie dans l'espace public. La conception hermétique entre les deux espaces privé et public est construction idéologique et n'a plus grand prise sur la réalité. La France qui vit une crise d'identité d'un point de vue mondial - perte de sa prééminence politique et

culturelle, recul de la langue française, faible influence de la francophonie – cherche à réaffirmer à l'intérieur comme à l'extérieur sa spécificité et son exception nationales. Le durcissement de sa vision universaliste, et donc de la séparation du privé et du public, le repli sur une identité idéologique nationale disent la crainte d'une ouverture à certaines valeurs mondiales, celles qui par exemple, pour contrer l'uniformisation et la négation des individus par l'économique, font, de la reconnaissance des différences, une nécessité politique.

Nous allons voir alors ici quels faits ont induit des changements sociétaux et donc des modifications dans les discours en circulation.

La crise sociale

À l'heure où je termine ce texte, les banlieues de la région parisienne s'embrasent. Voitures brûlées et écoles saccagées, agressions et provocations contre l'ordre public rappellent les « rodéos » de voitures menées en 1981 dans la région lyonnaise, événements qui avaient lancé les grandes mesures de la politique de la ville, des « dispositifs banlieues »⁷ sans pour cela empêcher la crise de 1990 et encore une fois l'explosion des quartiers. Faits et auteurs s'accordent ainsi pour signifier la crise sociale que traverse la France depuis plus de vingt ans et l'échec des mesures sociales prises ces dernières années, en matière de logement, d'insertion ou d'éducation par exemple (Maurin, E., 2004). Des facteurs sociaux et économiques multiples, souvent interdépendants les uns des autres, ont joué, au cours du temps, sur l'aggravation des situations de vie dans les banlieues et sur les phénomènes d'exclusion. La constitution même des zones urbaines à la périphérie des villes - entre de grands axes de circulation comme parfois en région parisienne ou dans des impasses territorialisées, les « quartiers Nord » de certaines villes de province – et l'architecture enfermante des immeubles favorisent souvent l'isolement des habitants (Vieillard-Baron, H., 2001 : 145). La désertion des classes moyennes des quartiers périphériques, grâce à un accès personnalisé à la propriété, ont laissé dans un « entre soi » les populations les plus défavorisées. Tout semble montrer

qu'une grande proximité sociale du voisinage (cela étant vrai *a contrario* pour les classes et les quartiers bourgeois des centres-villes) favorise les reproductions d'échec (ou de réussite) (Maurin, E, 1994). Les changements économiques de ces dernières années, l'entrée dans la mondialisation et le passage d'une économie primaire à une économie de services, requérant de plus grandes qualifications, ont laissé pour compte d'une part les « travailleurs immigrés », venus en France pour leur force de travail, et d'autre part les plus jeunes en échec scolaire, touchés en première ligne par le chômage et la précarité⁸. La paupérisation généralisée de ces quartiers⁹, qui touche une population anciennement immigrée ou des étrangers récemment arrivés en France, est relayée par la violence, notamment des plus jeunes, le délitement du lien social entre les habitants, la culpabilisation des parents et les mises en scène médiatiques (Boyer, H. et Lochard G, 1998). Les représentations négatives de ces quartiers et de ces habitants ne peuvent qu'engendrer racisme d'un côté et sentiment d'injustice de l'autre (Mucchielli, L., 2002).

S'ils renvoient certes à des formes d'exclusion et de relégation croissantes, le « malaise des banlieues »¹⁰ et « la fracture sociale »¹¹ disent aussi la crise du politique et de l'idéologie nationale, et les changements sociaux en cours montrent combien la nation française reste figée dans la rigidité de son « universalisme abstrait » (Khosrokhavar, F., 1996).

La rupture du contrat social

De plus, les changements sociaux et économiques font aussi que le contrat entre la nation et les citoyens se rompt. Le retour sur égalité, donnée implicite du pacte républicain, n'est plus honoré – l'intégration politique ne pouvant se faire que par l'intégration économique et sociale - et les

⁷ Pour une histoire précise des politiques de la ville se référer au livre particulièrement bien documenté de Bachmann, C. et Le Guennec, N., 1996, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel

⁸ *De 1974 à 1995, le secteur industriel a enregistré une perte de 430 000 emplois pour la seule région Ile de France, alors même que la croissance du secteur des services ne permet pas de compenser les licenciements d'un personnel peu qualifié et mal préparé à d'autres tâches* (Vieillard-Baron, 2001 :153).

⁹ Même s'il faut rester prudent et, à chaque fois, mener des études singulières sur les changements urbains pour signaler aussi les mieux vivre de certains territoires où le travail social et citoyen fait son œuvre...

¹⁰ Expression reprise de façon récurrente par les médias

¹¹ Formule qui a accompagné la campagne présidentielle du candidat Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995.

ressentiments, frustrations, amertumes vont grandissant. Certes, une partie de la population, dont les parents étaient immigrés nord-africains, a réussi son émancipation sociale et participe de la nouvelle configuration de la France¹², par la création artistique notamment (Moïse, C., 1999, 2004 ; Caubet, D., 2004a-). Certes, le lien social dans les banlieues est maintenu par force associations et actions citoyennes. Certes, les femmes *prennent place parmi les actrices d'une société réconciliée avec sa diversité* (Guenif-Soulimas, N., 2000 : 370). Certes, notre ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances, Azouz Begag, a grandi dans les bidonvilles de Lyon et reste un exemple du modèle d'intégration et de réussite par l'école. Toutefois, on peut pointer les zones de déréliction que sont aussi les banlieues, l'économie parallèle, le taux de chômage, bien supérieur à la moyenne nationale, la marginalisation, la discrimination pour l'accès à l'emploi ou au logement (Mucchielli, L., 2002), la sujétion des femmes ; tout ce que soulignent de nombreux récits de vie (Amara, F., 2003 ; Guerfi, N., 2004 ; Méliane, L., 2003). Pour beaucoup, ni l'égalité ni la promesse d'un progrès social qui pouvaient justifier intégration, renoncement et sacrifices, ne sont aujourd'hui de mise. L'égalité reste souvent celle des majoritaires. Dans la mesure où au sein des Etats qui se réclament d'une idéologie universaliste, l'égalité est une égalité formelle, administrative et donc du domaine de l'espace public, elle ne sera en partie qu'illusoire. L'inégalité existe à partir du moment où elle est vécue socialement et individuellement, qu'elle est centrale dans la construction de soi ou du groupe, qu'elle relève de sentiments subjectifs, de marginalisation voire d'exclusion. Accorder l'égalité publique ne rend pas compte des discriminations quotidiennes, des mises à distance, des marginalisations. En l'absence de reconnaissance, de celle notamment qui aurait dû être accordée aux générations antérieures, aux pères, qui, par leur travail, ont participé à la construction de la France, révoltes, affirmation des différences disent à la fois le désœuvrement, la perte de repères, le sentiment d'injustice et les inégalités vécues. Révoltes et revendications remontent dans l'espace public et l'affirmation d'une identité collective permet de rompre l'isolement et la marginalisation,

¹² L'hebdomadaire *Marianne*, du 29 octobre au 4 novembre 2005 numéro 445, titrait encore « Enquête : immigration,

pour imposer son existence. Des demandes de quotas pour une meilleure visibilité des minorités dans l'audiovisuel au mouvement des « Indigènes de la République¹³ » ou à « l'affaire du voile », la République française se voit malmenée quand elle ne peut plus de son côté remplir son contrat, celui d'une égalité des chances et d'une « intégration » économique et sociale. Comment alors demander de se départir d'une part de soi dans l'espace public, de sa singularité quand ce même espace public, marqué de trop de discriminations, semble fermé à l'avancée sociale des groupes minoritaires ? Quand les enfants des immigrés nord-Africains ont si peu accès à la représentation politique¹⁴, qu'on les assigne trop souvent à leur origine et à leur religion, qu'ils sont dans une invisibilité électorale et donc qu'ils ne font pas partie de l'espace public français ? Et la discrimination positive, qui existe en France sans être nommée, ne semble pas encore assez engagée pour être efficiente. Dans le milieu éducatif, les Zones d'Education Prioritaire¹⁵ qui touchent les collèges en difficulté reçoivent plus de moyens de l'Etat, un recrutement incitatif est en place dans certaines grandes écoles comme à Sciences politiques mais les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances.

4. Déplacement du sentiment de menace, du linguistique au culturel

intégration. Quand Fadila et Ahmed incarnent la France qui réussit »

¹³ Face à la somme des difficultés, des enfants d'immigrés, les « Indigènes de la République », soutenus par des figures intellectuelles françaises, dénoncent les discriminations à l'aune de l'idéologie coloniale qui serait encore vivace en France. Ils rendraient compte aussi des humiliations vécues par leurs pères, de la non-reconnaissance des responsabilités du gouvernement français de l'époque lors de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Ce serait là aussi façon de venger l'honneur blessé. *Derrière la normalisation apparente des relations, il reste le souvenir très vivant des guerres coloniales, en particulier de la guerre d'Algérie, et d'un renversement de domination qui n'a pas encore été accepté par tous* (Vieillard-Baron, H., 2001 : 165). Le débat est aujourd'hui animé et les historiens (voir à ce sujet le numéro *Histoire*, « La colonisation en procès » numéro 302, octobre 2005) mettent en garde sur le danger d'une décontextualisation de la situation qui oublierait de prendre en compte les facteurs socio-économiques actuels et la situation internationale (conflit israëlo-palestien, guerre en Irak) pour réactiver une histoire passée.

¹⁴ Certaines mobilisations comme la « Marche pour l'égalité des droits dite Marche des Beurs » en 1984, le mouvement « Ni putes ni soumises » de 2003, la liste « motivés » aux municipales de Toulouse, autour du groupe d'artistes toulousains dont Zebda, rendent compte d'une conscience politique en marche sans toutefois que la représentation électorale ne soit patente.

¹⁵ *Le classement en Zep offre un surcroît de moyens aux établissements sous forme de postes et d'heures supplémentaires d'enseignement, l'un des objectifs étant de réduire la taille des classes. Au total en 1998 et 1999, le supplément de ressources allouées aux Zep représentait environ 1,2% du total des dépenses pour les activités d'enseignement. L'effort est toutefois saupoudré sur une telle quantité de zones et une telle masse d'enfants qu'au total les ressources allouées pour un élève de Zep sont à peine 8% à 10 % supérieures à celles allouées à un élève hors Zep* (Maurin, E., 2004 : 64)

Face à ce nouveau paysage, face au malaise social et identitaire qui secoue la France, le sentiment de menace en langue française vise donc aujourd'hui les parlers de l'immigration et notamment l'arabe maghrébin. Il semble en même temps que les questions linguistiques ont toujours soutendus (langues régionales et laïcité au début du siècle) questionnements culturels et religieux comme si les questions linguistiques étaient en tout temps les sismographes des crises et des tensions de l'ordre établi. Toutefois aujourd'hui les éléments les plus visibles des tensions portent sur les questions culturelles... même si, encore une fois, le linguistique renvoie au culturel.

Nouvelles pratiques linguistiques et vitalité de l'arabe maghrébin

Les parlers « urbains » ou « jeunes » relèvent de pratiques singulières influencées notamment par l'arabe maghrébin. Ce parler ou ces parlers qui s'opposent à la norme standard, celle véhiculée par l'école, ont été largement décrits d'un point de vue lexical (Goudailler, J.-P., 1987, Merle, P., 1986, Binisti, N., 1998 notamment). Le parler urbain serait une langue construite à partir de la variété haute, le français et s'en démarquerait fonctionnellement pour remplacer les langues ethniques disparues, inutiles ou d'usage limité au milieu familial (Calvet, L.-J., 1994). Ce qui n'exclut pas que ces parlers des banlieues - et c'est le lot de toute variété linguistique - comprennent des particularismes lexicaux éloignés des modèles standards. Ces créations découlent de procédés sémantiques comme les emprunts à l'arabe [*être fellèh* = *être nul* de *fellah* = *paysan*], à l'occitan ou aux langues africaines (Binisti, N., 1998) ou les métonymies [*airbags* = *seins*] (Goudailler, J.-P., 1987). On trouve aussi comme procédés lexicaux des effets formels, comme l'utilisation du verlan [*Il a kécla* (claqué en verlan) *tout son gencaille, sa race !* (*Gencaille*, mot hybride, mixte de *argent* et *caillasse/caille*, = argent) (cité par Caubet, D., 2001a-)] ou des apocopes et aphérèses [*plème* pour *problème*, *lèz* pour *balèze*, *tasse* pour *pétasse*, *zic* pour *musique*, (cité dans Goudailler, J.-P., 1987)]. D'un autre point de vue, les parlers urbains, ceux qui sont à la marge, à la périphérie, formes différentes donc des variétés plus standard, relèvent de fonctions déjà bien identifiées, fonctions cryptiques et fonctions ludiques. Plus forte, sans doute, reste aujourd'hui la fonction identitaire de

ces parlars. Les jeunes dans une affirmation langagière de leurs différences tentent, dans une volonté impossible, de « renverser le stigmate » (Billiez, J., 1992), qui bien souvent les rattrape.

Si les locuteurs des banlieues restent pour la plupart stigmatisés, certaines de leurs pratiques linguistiques traversent la société. On peut voir combien les calques ou les emprunts lexicaux, de *zarma* à *khalouf*, venant de l'arabe maghrébin, appelé *darja*, sont nombreux et d'une pratique courante chez les adolescents (Caubet, D., 2004b-, 2005). On trouve donc *des lexèmes sans cesse renouvelés mais également une intonation générale du français, des emphatisations très influencées par l'arabe maghrébin, adoptées par des jeunes quelle que soit l'origine de leurs parents* (Caubet, C. 2004a- : 42). Cette influence de l'arabe maghrébin sur le français rend compte de la vitalité des pratiques en France. *Lors du recensement de 1999, une enquête « famille » a été menée par l'INSEE et l'INED. 380000 adultes de plus de 18 ans ont été interrogés sur la transmission familiale des langues. A la question : « quelle(s) langue(s), dialecte(s) ou patois vous parliez, quand vous aviez 5 ans, votre père et votre mère », un adulte sur quatre a répondu que ses parents lui parlaient une autre langue que le français. Pour 23.000 d'entre eux, il s'agissait de l'arabe, maghrébin pour l'essentiel, puisque la question portait sur la transmission familiale. A partir de ces réponses, on est arrivé au chiffre de 1.170.000 adultes à qui l'un des parents parlaient arabe, auxquels il convient d'ajouter les moins de 18 ans.* Le Secrétaire d'état aux affaires étrangères, Renaud Muselier, lors d'un colloque à l'Université d'Austin au Texas¹⁶, a donné des chiffres très intéressants, en disant que, sur 4 à 5 millions de musulmans en France, 70 % étaient originaires du Nord de l'Afrique, soit entre 2,9 et 3,5 millions de personnes, auxquels il faudrait ajouter environ 400.000 juifs et les *pieds-noirs* (Caubet, D., 2004c- :142) . Dans le même sens, on ne peut nier combien les artistes par leur lien avec le Maghreb (Caubet, D. 2004 a- et b- ; Moïse, C., 1999, 2004) participent largement de la richesse et du changement du paysage culturel et linguistique français (tel que le revendiquent d'ailleurs les protagonistes eux-mêmes, et contre toute labélisation « métisse », « traditionnelle » ou

« authentique »), pour affirmer une pluralité d'expression de notre temps. Ils imposent sans le marteler une nouvelle conception de la société française. Tout en restant fidèles à tous ces grands principes de collectivité nationale, ils imposent, par le constat de ce qu'ils sont et non par un acte politique délibéré, des changements subtils dans la représentation de l'identité française et dans les pratiques linguistiques ; ils ouvrent peut-être une nouvelle voie dans un ébranlement de la nation française homogène, qui voit ses anciens modèles de défense profondément fragilisés.

Des peurs nouvelles, des résistances nouvelles

Mais la lutte de l'Etat central persiste malgré tout.

L'arabe dialectal au baccalauréat¹⁷

En février 2001, l'épreuve facultative d'arabe maghrébin était supprimée par Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, alors qu'elle comptait 10 000 inscrits avec un taux de 72% de réussite. Au-delà des influences internationales pour favoriser l'arabe classique, seule langue du baccalauréat désormais, l'arabe maghrébin semblait perçu comme un enfermement sur une identité d'origine. Or, c'était là distorsion linguistique et idéologique. La *darja* est justement la langue de la neutralité, celle qui dit une histoire familiale et personnelle, des histoires de rencontres entre diverses communautés (juifs, arabes, pieds-noirs) loin de représentations religieuses, pan-islamique ou pan-arabe, véhiculée par la langue sacrée, celle du coran, l'arabe littéral. Cette épreuve reconnaissait non seulement une culture familiale et une identité mais aussi la richesse d'une transmission linguistique, élément culturel d'une France multiple. Elle favorisait fierté et reconnaissance institutionnelle. L'arabe littéral, langue distincte de l'arabe maghrébin, n'est pas connu, la plupart du temps, des élèves et ne leur offrir que cet apprentissage, c'est, encore une fois, les assigner à une identité, entre autre religieuse, et à des références éloignées de leurs pratiques. Cette situation

¹⁶ *Language and (Im)migration in France, Latin America, and the United States: Sociolinguistic Perspectives*, September 25-26 2003

¹⁷ Pour toute cette question voir Caubet (2001b-, 2004c-).

scolaire ne peut qu'entretenir, par un certain mépris, les réactions de honte, voire de repli et de rejet. Comme si les comportements dénoncés par les politiques étaient induits par leurs propres décisions.

Le rapport Bénisti

En octobre 2004, un rapport préliminaire de la commission prévention du groupe d'études parlementaire sur la sécurité intérieure, présidé par Jacques Alain Bénisti, député du Val-de-Marne était remis au premier ministre. Ce projet contraint les professionnels à signaler au Maire, « toutes les personnes présentant des difficultés sociales, éducatives et matérielles ». Or, loin de tout travail éducatif de prévention, ce projet mise sur la répression et la sanction, façon de pénaliser l'exclusion sociale. Sont mentionnées de nombreuses mesures éducatives visant à la fois les parents et les enfants. Des sanctions peuvent être prises face à ce qui est stigmatisé comme démission des parents, absentéisme des enfants à l'école, pratique des langues familiales. Ce qui nous intéresse davantage ici sont les préconisations en matière de langue. Il est dit notamment que *seuls les parents, et en particulier la mère, ont un contact avec leurs enfants. Si ces derniers sont d'origine étrangère, elles devront s'obliger à parler le français dans leur foyer pour habituer leurs enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer* ». Et plus loin, que *si cette mère persiste à parler son patois l'institutrice devra alors passer le relais à un orthophoniste*.

Des voix et collectifs se sont bien sûr élevées contre ce rapport, notamment pour souligner le raccourci très réducteur entre apprentissage des langues et délinquance et la disqualification de l'arabe ou des langues d'immigration. Nous sommes dans le discours de la déviance, celui qui visait aussi les colonisés ou les femmes en leur temps et si les fondements des arguments changent peu, les conséquences sociales et idéologiques sont nouvelles. Elles vont toucher des groupes restés effacés jusqu'alors dans l'espace public et désormais stigmatisés, ; elles s'inscrivent aussi dans les bouleversements et les tensions mondiales actuelles liées à la montée du religieux. Face à ces intentions une lettre, forme de résistance argumentative, a été rédigée par le Réseau Français de Sociolinguistique, en remettant en cause encore une fois le glissement de la conception

publique vers le privé . *Les rédacteurs du projet préconisent que les parents s'obligent « à parler le français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer » (p. 9). L'État n'a pas vocation à réglementer les usages linguistiques au sein des espaces privés que sont les familles, même si les témoignages abondent de personnes à qui il a été déconseillé de parler leur langue à leurs enfants, au motif de risques d'échec scolaire.* Je voudrais signaler encore une fois le regard public sur le privé (surveillance éducative et langagière des parents), le déplacement de la frontière symbolique et idéologique quand ce mouvement servirait les intérêts nationaux, la défense des prérogatives dominantes et de l'ordre social.

Crise de l'école, crise de la nation

Les tensions linguistiques s'accompagnent donc aujourd'hui de fortes tensions culturelles et religieuses, mise en exergue à l'école, reproductrice de l'ordre social. Suite à une série de crises sur le port du foulard islamique à l'école, entre 1989 et aujourd'hui, une loi, votée le 15 mars 2004 et mise en application en septembre, stipule que « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves sont interdits ». À travers cette crise autour de la loi sur le port du voile, il s'est agi avant tout de débattre de la laïcité et de la religion, c'est-à-dire aussi de la séparation des espaces public et privé. Les ressorts du processus de politisation sont sans doute davantage le fait des politiques et des médias que des musulmans eux-mêmes ou des enseignants, les premiers concernés par la question. Les voix qui s'élevaient contre la loi, sans pour toujours admettre le voile dans l'enceinte de l'école, notamment celles représentées par la commission *Islam et laïcité*¹⁸, n'ont pu se faire entendre par le gouvernement. En réalité donc, l'affaire du voile en dit moins sur l'islam et la place de la religion dans notre système politique que sur le traitement porté à la communauté anciennement immigrée d'Afrique du Nord, sur les discriminations qu'elle subit et sur les peurs qu'elle engendre. Sur

¹⁸ La commission initiée en 1997 par Michel Morineau et Pierre Tournemire au sein de la Ligue de l'enseignement s'est donnée pour objet, par le biais de l'interconnaissance et de la discussion *de faire une analyse circonstanciée de l'enjeu de la présence musulmane dans la société française pour rechercher les voies d'une intégration harmonieuse dans le cadre intangible de la laïcité et de sa philosophie politique.*

finalement les citoyens « déviants », comme les femmes et les colonisés en leur temps, qui menacent la reproduction dominante de l'élite.

Sans aller jusqu'au discours de l'extrême droite, on peut dire que cette crise a rejoué les stéréotypes par un effet de généralisation et a diabolisé l'islam à travers la soumission des femmes, le fanatisme religieux et la non intégration au modèle républicain. Les raisons ou motivations du port du voile étaient pourtant multiples (Amara, F., 2003 : 48), étendard de l'identité et de l'origine, prise de position adolescente, gage d'une liberté de circulation dans la cité et à l'extérieur, et n'ont pas été vraiment questionnés. Mais face à ces comportements, parce qu'il a semblé difficile de dégager ceux qui relevaient de convictions plus extrêmes, réelle soumission des femmes au modèle masculin ou pratiques anti-démocratiques, la loi a voulu ramener l'ordre social et national. Ainsi, l'affaire du voile a servi de déclencheur à une politisation (Lorcerie, F., 1995) alors qu'elle avait à dire sans doute à la fois sur une quête identitaire, quelle qu'elle soit, et sur le malaise de l'école. Les politiciens et intellectuels ont brandi la peur du religieux et la déstabilisation de la République alors qu'il fallait aussi s'interroger sur la manifestation des individualités et sur l'éducation. Il était sans doute plus radical, visible et politique de réaffirmer les principes républicains que de revisiter le fonctionnement scolaire ou les malaises identitaires au sein de l'Etat-nation français.

Si l'école est au centre de la reproduction linguistique, elle est aussi au centre de la reproduction culturelle, ce qu'elle tend de réactiver à l'heure actuelle, et comme à ses origines, sous couvert de laïcité. Le principe de laïcité, institué par la loi de 1905 et qui visait avant tout l'école, ne s'est pas construit comme un modèle anti-religieux mais dans un esprit de tolérance et de rationalisme des Lumières. Il ne visait pas, dans une perspective anticléricale, uniquement la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais s'inscrivait dans un projet éducatif plus global et universel. L'école était l'espace de reproduction d'une culture nationale commune, distincte des cultures populaires singulières et particulières, et l'élément de construction de la citoyenneté. Au-delà des savoirs, l'école était conçue comme détentrice d'une idéologie fédératrice, pourvoyeuse de la culture savante.

Contrairement au mythe d'une époque mirifique et idéale, l'école de Jules Ferry était elle aussi inégalitaire, mais cette inégalité émanait des classes sociales aux frontières bien circonscrites et était admise par l'école ; une certaine forme de déterminisme social était largement acquise dans la société, et finalement dans l'enceinte scolaire. Si elle reproduisait les inégalités, l'école, du moins, ne semblait ni les provoquer, ni les engendrer ou les aggraver. « L'élitisme républicain » s'appliquait même à repérer certains élèves, qui répondaient aux normes d'excellence, et pouvait ainsi participer de la mobilité sociale (Dubet, F., 1997). La laïcité représentait, davantage qu'une prise de position anti-religieuse, un modèle éducatif, participant de l'idéologie universaliste. Aujourd'hui, et à travers le débat sur le voile, la laïcité s'est figée dans un débat religieux, et, plutôt que de questionner les revendications identitaires, mues parfois par des sentiments d'inégalité et de non reconnaissance qui traversent l'école, est brandi le danger du « communautarisme » et de « l'intégrisme ».

Or, l'école ne peut plus désormais servir seulement la reproduction du modèle citoyen, détentrice qu'elle serait d'une culture universelle. Elle s'inscrit dans un monde où elle joue méritocratie et profit. Elle donne accès aux sphères du pouvoir aux élèves les plus méritants ou qui ont compris les stratégies de réussite, reconnues et facilitées par la classe sociale à laquelle ils appartiennent, la plus aisée, détentrice des codes attendus. Plus que l'acquisition des valeurs humanistes et républicaines, la compétition scolaire est un mode d'accès affirmé et intégré de la mobilité sociale à laquelle les classes dominantes sont les mieux aguerries. Et l'école se voit mobilisée – contrairement à sa vocation première – pour l'insertion professionnelle, la médiation familiale, les difficultés psychologiques des enfants, la civilité, ce qui la fragile et la prend au dépourvu quand elle s'est toujours centrée sur la transmission d'une connaissance commune universelle et que le privé, la vie intime, le savoir populaire, la langue du foyer autre que le français, s'il en est, et les parents eux-mêmes, restaient à la porte de l'école. Ainsi, l'école semble désormais produire les inégalités quand elle ne peut plus les laisser impunément dans la sphère sociale. La laïcité qui mettait cette distance

entre privé et public, entre l'école et la société s'est laissée pénétrer par le changement social. La question religieuse est un élément, plus visible, plus marquée idéologiquement que les autres, que les langues même, (à moins, encore une fois, qu'elle les accompagne, comme c'était le cas au début du XXe siècle, dans un lien langues régionales versus catholicisme) mais elle rend compte de la même façon du changement que subit l'institution scolaire.

Conclusion : de l'impossibilité du changement ou de l'impasse idéologique

Il semble alors aujourd'hui que les crises nationales autour des questions linguistiques laissent le pas à celles culturelles ou religieuses. Mais on parle toujours de la même chose. Les tensions sont d'autant plus fortes que les postures de pouvoir, les idéologies en place se durcissent : que ce soit du côté des affirmations monoculturelles dominantes et conservatrices, sous-tendues par la peur et le rejet de l'étrangeté, que du côté des revendications identitaires qui, de signe de résistance peuvent devenir quête identificatoire dans un culte de l'origine et de l'authenticité perdues, quête relayée par un malaise social et des sentiments de non-appartenance. Ces affirmations redessinent avec vigueur le tracé des frontières (qui est dedans et qui est dehors), sans pour autant envisager d'autres façons d'être ensemble. Aujourd'hui certains membres des communautés refusent un ensemble homogène qui servirait encore la majorité et accentuerait leur propre marginalisation culturelle, elles bousculent les acquis, la notion d'homogénéité et d'unité nationale. Dans une certaine mesure elles poussent chacun de ceux qui sont d'un bord de la frontière à tenter une rencontre possible. Les groupes minoritaires affirment le fait français (les enfants sont pour la plupart maintenant nés en France) mais dans une plus grande reconnaissance des spécificités culturelles et linguistiques, dans une remise en question de la frontière hermétique entre privé et public. Renvoyer sans cesse aux groupes, qui se sentent exclus, la spécificité française de la nation, ses valeurs de liberté et d'égalité, sa langue, - sans en admettre la rigidité et le dysfonctionnement -, les stigmatiser parce qu'ils ébranlent ce modèle, voire le refusent, ne peut qu'engendrer tensions et blocages.

Ainsi, la France, vieux monde pétri de sa langue aux élans souverains et de sa culture universelle laisse peu de place à une pluralité culturelle reconnue. Pour cette raison, penser autrement la Nation renverrait à l'éclatement des schémas établis et forcerait les portes de l'imagination, participant à un réel défi de modernité. Il s'agit sans doute d'accepter les conflits et les paroles dites dans l'espace public, comme nouvelle construction de la société, de les porter, comme on peut le faire en matière culturelle et artistique, à la visibilité. Accepter que ces revendications disent le cours de l'histoire réelle de la France, la décolonisation et l'immigration violentes des années soixante, les enfants et petits-enfants de migrants blessés, les discriminations et humiliations quotidiennes, le plurilinguisme. Quand les vieux réflexes de protection restent vains, entendre et prendre en considération les revendications sociales minoritaires permettrait d'éviter tout durcissement et affirmer une nation plurielle.

La France ne pourra résoudre ses tensions internes sans remettre en question l'ordre politique et l'universalisme ; ordre politique et idéologique qui ne sert qu'à reproduire les acquis sociaux du groupe dominant et à légitimer les détenteurs de pouvoir. Au bout du compte, c'est tout le fonctionnement social global qui serait à repenser avant que l'éclatement de se produise trop violemment à partir des marges. Et la France s'enferme une impasse idéologique. Elle ne peut se défaire de cette conception de la nation et de la langue qui l'entrave, mais la constitue aussi dans une « exception ». La nation française est en crise de son idéologie et plus elle se referme, contre la diversité et le changement, sur son universalisme abstrait, plus elle entretient revendications et mécontentements des marges. Comme si la névrose nationale faisait figure désormais d'identité et la langue française en était une des illustrations quand elle construit dans ses prérogatives l'espace public à ne pas dévoyer.

Bibliographie

Amara, F., 2003, *Ni putes ni soumises*, La Découverte, Poche

- Bachmann, C. et Le Guennec, N., 1996, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel
- Balibar, R., 1995, « Qualité et personnalité de la langue française », in Eloy, J.-M. (dir.), *La qualité de la langue française ? Le cas du français*, Champion : 285-289
- Banisti, N., 1998, « La construction de l'identité à travers les pratiques discursives de jeunes des quartiers Nord de Marseille », *Touche pas à ma langue ! Actes de la journée d'études*, IUFM Académie d'Aix Marseille, 7 novembre 1998, Editions Skolê, Aix en Provence
- Billiez, J., 1992, « Le « parler vernaculaire interethnique » de groupes d'adolescents en milieu urbain », *Des langues et des villes*, Actes du colloque de Dakar, 15-17 décembre 1990, Didier Erudition, coll. Langues et développement, Paris : 117-126.
- Boyer, H. et Lochard G, 1998, *Scènes de télévision en banlieues*, Paris l'Harmattan
- Calvet, L.-J., 1994, *Les voix de la ville*, Paris, Payot
- Caubet, D., 2001a), « Du baba (papa) à la mère, des emplois parallèles en arabe marocain et dans les parlures jeunes en France » in *Langues déliées*, Cahiers d'Etudes Africaines, numéro 163-164 : 735-748
- Caubet, D., 2001b), « L'arabe dialectal en France », in Pontault, M. (sous la dir.), *Arabophonie, Les cahiers de la francophonie*, numéro 10, Haut Conseil de La Francophonie
- Caubet, D., 2004a), *Les mots du bled*, L'Harmattan
- Caubet, D., 2004b), « La darja, langue de culture en France », in *Les langues de France, Hommes et Migrations*, n°1252, novembre-décembre : 34-44.
- Caubet, D., 2004c), « L'arabe maghrébin-darja, langue de France », in *La Célibataire* n.8, printemps 2004 : 139-145.
- Caubet, D., 2005, « Ce français qui nous (re) vient du Maghreb, mélanges linguistiques en milieux urbains », in *Notre Librairie*, Revue des littératures du Sud, Langues, langages, inventions, n. 159, juillet-septembre : 18-24

- Cerquiglioni, B., 2003, « Le français, religion d'Etat, *Le Monde*, 25 novembre 2003
- Dubet, F., 1997, « La laïcité dans les mutations de l'école », in Wieviorka, M. (sous la dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La découverte/ Poche : 85-112
- Eloy, J.-M., 2000, « G, comme gérer la langue », in Cerquiglioni, B., Corbeil, J.-C., Klinkenberg, J.-M., Peeters, B. (sous la dir.), « *Tu parles !?Le français dans tous ses états*, Flammarion : 95-107
- Gadet, F., 2003, *La variation sociale en français*, Orphys
- Guénif-Soulimas, N., 2000, *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset / Le Monde
- Gueunier, N., 1895, « La crise du français en France », in Maurais, J., *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et le Robert : 4-38.
- Guerfi, N., 2004, *Le sauvageon*, Le manuscrit Editions
- Goudailler, J.-P., 1997, *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*, Paris Maisonneuve et Larose
- Khosrokhavar, F., 1997, « L'universel abstrait, le politique et la construction de l'islamisme comme forme d'altérité », in Wieviorka, M. (sous la dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La découverte/ Poche : 113-150
- Klinkenberg, J.-M., 2001, *La langue et le citoyen*, Puf
- Kymlicka, W., 2001, *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale des droits des minorités*, Boréal, Montréal
- Lodge, A., 1997, *Le français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard
- Lorcerie, F., 2005, *La politisation du voile : l'affaire en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris l'Harmattan
- Maurin, E., 2004, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, La république des idées, Paris, Seuil
- Méliane, L., 2003, *Vivre libre*, Paris, Oh éditions

- Merle, P., 1986, *Dictionnaire du français branché*, Paris, Le Seuil
- Merlin-Kajman, H., 2003, *La langue est-elle fasciste ?*, Paris, Seuil
- Moïse, C., 1999, *Les danseurs du défi, rencontre avec le hip hop*, Montpellier, Indigène Editions
- Moïse, C., 2000, « De la politique à la politique linguistique, quelle place du chercheur dans la cité ? », *Forschungsethik und minderheiten*, revue *Grenzgänge*, numéro 13. Université de Francfort : 38-48
- Moïse, C., 2004, *Danse hip hop, respect*, Montpellier, Indigène Editions
- Mucchielli, L., 2002, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*. La Découverte
- Semprini, A., 1997, *Le multiculturalisme*, Que sais-je ? Puf
- Vallaëys, B., 18 juin 1999, « Le Conseil Constitutionnel tire sur les langues », *Libération* : 6
- Vieillard-Baron, H., 2001, *Les banlieues. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette
- Wieviorka, M., 1997, « Culture, société et démocratie », in Wieviorka, M. (sous la dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La découverte/ Poche : 11-56
- Wionet, C., 2005, « Les langues régionales au XVIIIe siècle », in Bulot, T., Fillol, V. et Moïse, C., (sous la dir.), *Les langues régionales*, revue électronique *Marges Linguistiques*, <http://www.marges-linguistiques.com>